

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

395^{ième} séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 16 août 2010, à 19 h 41, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller
M. René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents;

2010-08-231 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour présenté.

Yvon Lafond, maire demande qu'on y ajoute les sujets *Abrogation de la résolution numéro 2010-08-215, Achat de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade, Comité de gestion de l'aréna, Adoption du règlement numéro 2010-290 modifiant les articles 7 et 8 du règlement numéro 2007-252 concernant la réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des fosses septiques, Félicitations aux organisateurs des Grandes Retrouvailles, Séance extraordinaire du 19 août 2010*, immédiatement au sujet 4.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Adoptée.

3. Contrat pour travaux de mise aux normes d'eau potable

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié dans le journal Hebdo Mékinac en date du 21 juillet 2010 et le Système électronique d'appel d'offres (se@o) en date du 9 juillet 2010 concernant les travaux de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions en date du 12 août 2010, à 11 heures, à l'hôtel de ville en présence de messieurs Stéphane Isabel, ingénieur, René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier et un représentant de Construction et Pavage Boisvert inc., une seule soumission a été présentée par Construction et Pavage Boisvert inc. au coût de 2 996 565,99 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 2010-288 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ pour faire exécuter les travaux ainsi que les frais de contingence;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux excèderait de 1 302 528,15 \$ le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que la soumission est valide pour 120 jours à compter du 12 août dernier;

2010-08-232 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de mettre ce dossier à l'étude.

Adoptée.

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2010-08-232;

2010-08-233 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Stéphane Isabel, ingénieur chez Consultants Mésar de venir rencontrer les membres du conseil avec son patron; les personnes présentes seront le maire Yvon Lafond, les conseillers Yves Vinette, Mario Charest, Gilbert Tremblay et le directeur général René Roy.

Adoptée.

4. Autres sujets

4.1 Abrogation de la résolution numéro 2010-08-215

2010-08-234 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2010-08-215.

Adoptée.

4.2 Achat de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Le maire explique les conditions pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade et il demande un proposeur;

2010-08-235 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut d'acquérir l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade suivant les conditions énumérées par le maire Yvon Lafond.

Le vote est demandé. Le maire appelle le vote. En faveur : 4 Contre : 1

La conseillère Danielle Elliott s'abstient de voter et conformément à l'article 164 du code municipal de la province de Québec, une amende de 10 \$ lui sera imposée.

Adoptée à la majorité.

4.3 Comité de gestion de l'aréna

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2010-08-216 concernant la formation d'un comité de gestion;

2010-08-236 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'amender la résolution numéro 2010-08-216 en acceptant que les deux représentants du Club Optimiste soient madame Ginette Douville et monsieur André Morin et de nommer messieurs Claude Ricard et Denis Dupont comme représentant de la communauté pour siéger sur le comité de gestion de l'aréna jusqu'à la signature de l'acte de vente.

Adoptée.

4.4 Adoption du règlement numéro 2010-290 modifiant les articles 7 et 8 du règlement numéro 2007-252 concernant la réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des fosses septiques

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 2007-252 concernant la réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des fosses septiques;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 5 juillet 2010 pour l'adoption du règlement numéro 2010-290 modifiant les articles 7 et 8 du règlement numéro 2007-252 concernant la réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des fosses septiques;

2010-08-237 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut d'adopter le règlement numéro 2010-290 en modifiant l'article 7 du règlement numéro 2007-252 par ce qui suit à savoir :

Article 7 – Date limite pour se conformer au règlement

Les travaux devront être exécutés au plus tard le 30 novembre 2011.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

4.5 Félicitations aux organisateurs des Grandes Retrouvailles

2010-08-238 Il est proposé et résolu unanimement de transmettre des félicitations à monsieur Richard Lachance ainsi qu'aux organisateurs des Grandes Retrouvailles pour les activités qui ont eu lieu les 13, 14 et 15 août dernier; une lettre de félicitations signée par le maire Yvon Lafond sera transmise.

Adoptée.

4.6 Séance extraordinaire du 19 août 2010

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura une séance extraordinaire le 19 août prochain, à 19 h 30 au lieu ordinaire des séances concernant l'adoption du règlement numéro 2010-294 décrétant un emprunt pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

5 Période de questions

Une personne pose des questions d'ordre général : soumission reçue pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable ainsi que les travaux à réaliser.

6. Clôture de la séance

2010-08-239 L'ordre du jour étant épuisé, Danielle Elliott propose, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 40.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire